



## La maison Matherot

Cette maison située au n°44 de la rue d'Amont est la plus belle maison du village. Elle appartient à un particulier.

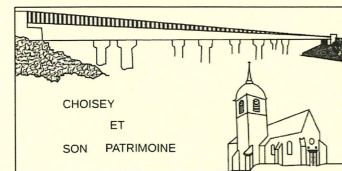
La maison des Matherot de la Barre est dite seigneuriale en septembre 1603 lors de la reconnaissance des droits seigneuriaux sur plusieurs fiefs de Choisey. En 1634, Guyon Matherot, docteur « es droit » seigneur de La Barre, acquiert une portion du fief dit de « La Sauge » à Choisey. Cette portion provient d'Antoinette fille d'Hugues Bernard coseigneur de Choisey, marié le 14 Juillet 1598 à Henri de Mont Saint-Ligier. Demeuré veuf, c'est par lui que la partie du fief provenant d'Antoinette sera vendue à Guyon Matherot. Elle restera dans cette famille jusqu'à son rachat par les Dames Ursulines en 1755. Vincent Matherot, fils de Guyon, lieutenant - général du bailliage de Dole succédera à son père comme seigneur de Choisey en partie. Claude François Matherot fils de Vincent, conseiller-maitre en la chambre des comptes de Dole épousera en 1697, Barbe Philiberte Richardot, fille de Pierre Richardot, seigneur de Gendrey, qui, de son vivant commencera la construction du château de Choisey.

Vincent Matherot fils de Claude François, fera un dénombrement estimatif de sa maison et de ses biens de Choisey en octobre 1750, suite au

décès sans descendance, de son fils François-Claude-Antoine et de celui de son épouse l'année suivante. Une description détaillée de l'intérieur et extérieur de la maison sera faite. A l'extérieur, dans la cour, un grand escalier de pierre donnait accès à l'étage, une « cuverie » pour le linge était installée à droite. Un mur fermait la cour et on entrait dans la demeure par une grande porte en pierre taillée. Un autre mur clôturait le jardin et le verger. A l'intérieur, trois cheminées servaient pour la cuisine et le chauffage de la maison. Il existe encore un conduit de cheminée impressionnant par ses dimensions. La cuisine était pavée de pierres de taille. Enfin la charpente du pavillon était composée de trois fermes entières en chêne et six demies fermes.

L'inspection pour le dénombrement s'est faite en présence de Pierre et Claude Lamy maitre charpentier et entrepreneur, ainsi que de Laurent et Pierre Lavrut de Choisey, fermiers du dit seigneur. Cette maison seigneuriale, et le bâtiment neuf des Ursulines (mairie actuelle) seront vendus comme biens nationaux à la révolution.

Claude Jeunier



Association « Choisey et son Patrimoine » 21 Rue d'Amont 39100 Choisey

Directeur de publication: **Bernard JEANNIER**

Comité de rédaction: **Bernard Jeannier, Jacques Kolszut, Jean Banderier, Claude Jeunier, Edmond Nondedeu.**

Mise en page: **B JEANNIER**

Imprimerie: ZEFI DOLE 39100

Distribution gratuite



# LA NOUVE

Bulletin de liaison de l'association « Choisey et son Patrimoine »

Janvier 2023

Numéro: 32

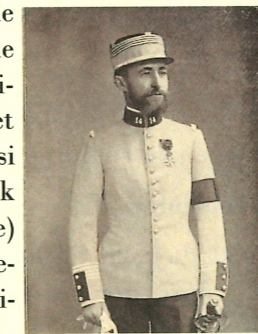
### Sommaire:

Page 1 et 2: L'armée en manœuvre

Page 3: Le curé Vieille

Page 4: La maison Matherot

Dole est une ville de garnison comptant dans ses murs le 14<sup>ième</sup> Régiment de Chasseurs à cheval (RCC). Ce régiment est cantonné à Dole de 1871 à 1914. La caserne Bernard ( tous les bâtiments vers la piscine et la salle des fêtes) ainsi que le quartier Brack (actuelle gendarmerie) formeront le cantonnement militaire du Régiment de cavalerie.



Albert, Augustin BARATIER  
1854/1917



Chevaux et hommes de troupe du 14<sup>ième</sup> Régiment de Chasseurs à Cheval de Dole sur le Pasquier de Choisey

## Comment l'armée multiplie la population de Choisey par vingt.

En 1914, le 14<sup>ième</sup> RCC est commandé par le colonel Baratier (une rue porte son nom à Dole) et se compose de quatre escadrons d'actives pour un total de 30 officiers, 652 hommes et 672 chevaux.

Pour les manœuvres du régiment, Dole dispose de deux terrains d'entraînement « Le tumulus et la prairie d'Assaut ». Choisey fait également partie des lieux d'entraînement pour la troupe. Situé seulement à 4 km de Dole, Choisey dispose de grandes prairies propices à cet exercice. Il existe d'ailleurs un lieu appelé « le pré de la sonnerie ». Depuis cet endroit le ou les clairons transmettaient les ordres aux troupes en manœuvres.

Pour le déplacement des troupes pendant un conflit ou lors de manœuvres, l'armée a besoin de savoir ce dont elle dispose en logements et cantonnements le long de son itinéraire, pour permettre à ses troupes de se reposer. Avant 1900, l'armée procède à un recensement sur la commune pour connaître le nombre maximum d'hommes pouvant être cantonnés (dans la nature) et disposer de logements chez l'habitant.

Les chiffres sont hallucinants: **131 propriétaires sont répertoriés sur Choisey :**

- \* 110 sur le village
- \* 3 à Bon Repos
- \* 15 à Parthey
- \* 3 à la ferme des Iles.



### Répartition des militaires et chevaux chez l'habitant :

		Chambres Officiers	Lits Officiers	Lits Troupe	Place chevaux	Place voitures
		52	64	213	772	85
Dont	au Château de Menthon	10	15	10	52	12
	à Parthey	6	8	8	14	4
	à la ferme des Iles	4	4	4	28	5

**Total des militaires et des chevaux admis pour le cantonnement : 9000 hommes et 1112 chevaux.**

Dont :

**Bon Repos** avec deux maisons : 150 hommes et  
28 chevaux

**Parthey** avec le château et 4 maisons : 600 hommes  
et 54 chevaux

**La ferme des Iles** avec 2 logements : 250 hommes et  
42 chevaux



Dole: 14<sup>e</sup> Régiment de cavalerie à la parade

**Total des troupes pouvant stationner sur la commune: 9329 hommes, 1884 chevaux et 85 voitures**

Lors de la débâcle allemande, le 28 Août 1944, deux détachements militaires sont annoncés sur la commune avec **2000 hommes, 350 chevaux et 150 véhicules**

**Ernest BOICHUT et René GARREAUX** ont fourni 11500 kg de paille, 2800 kg de foin, 500 kg de luzerne, 500 kg d'avoine. Les militaires avaient droit à la nourriture, l'eau et de quoi dormir.

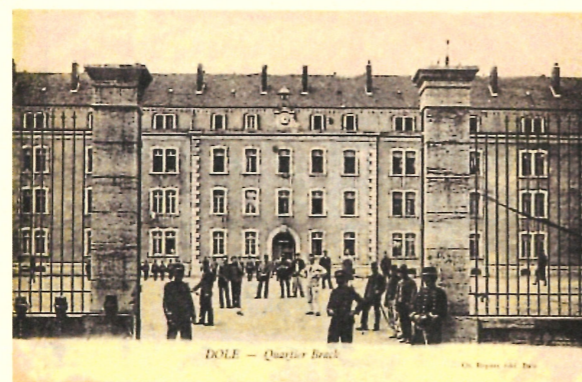
Avant de partir, presque tout le village a souffert du pillage.

Toutes les prestations ainsi que les pillages ont fait l'objet d'un dédommagement.

B Jeannier



Entrée de la caserne Bernard



Caserne Brack  
(Anciens bâtiments de la gendarmerie)

## Quand Monsieur le curé n'est pas content :

« Asnans par Chaussin (Jura) le 05 Août 1943.

Abbé Charles VIEILLE, curé d'Anans (Jura)

À

Monsieur le Préfet du Doubs à Besançon.

Monsieur le Préfet,

J'apprends non sans stupeur, qu'il est sérieusement question de décapiter le clocher de Choisey, suspect de devenir un danger pour la navigation aérienne dans les parages du camp de Tavaux.

L'église de Choisey n'est pas celle de mon baptême, mais celle de ma première messe. Elle a été durant treize ans, l'église paroissiale de mes regrettés parents, qui ont voulu dormir leur dernier sommeil à l'ombre de son clocher, mis désormais en péril par les événements. C'est autant qu'il n'en faut, ce me semble, pour motiver la présente protestation que je fais à titre privé bien certain, par surcroît d'être l'interprète d'une population consternée mais timide et désarmée.

Le clocher de Choisey est peu élevé, il ne dépasse pas sensiblement la côte voisine; il est situé à deux kilomètres au moins des points de décollage et d'atterrissage. Dans ces conditions, on ne voit pas bien comment il pourrait constituer un danger pour les appareils modernes.

Le clocher est l'âme et la couronne d'un village; à ce double titre, il est sacré et doit être respecté, à moins de nécessité absolue. Cette nécessité existe-elle dans le cas présent? C'est à voir et tout profane que je sois en la matière, je me permets dans douter. Le pays a été déjà bien éprouvé par le massacre des beaux arbres du canal. Ne trouverait-on pas le moyen d'épargner le clocher dont la mutilation, pour beaucoup, prendrait figure d'une véritable brimade? Ne pourrait-on pas, par exemple, placer au sommet de l'édifice, bien en vue, un signal « danger » visible de jour et de nuit?. La guerre fait assez de massacre, hélas, pour que



Clocher en cour de démontage en 1943 par le STO

les responsables, de part et d'autres, s'emploient à éviter des destructions inconsidérées. Je vous demande instamment, Monsieur le Préfet, de plaider à fond pour le clocher de Choisey et d'agir de tout votre pouvoir pour le sauver.

Et si sa condamnation est sans appel, nous espérons que nous sera épargnée la suprême tristesse de voir une autorité française contresigner cette exécution sommaire.

A chacun ses responsabilités. Rien ne nous oblige, nous Français, sous prétexte de progrès ou de collaboration, de dire « Amen » à toutes les fantaisies de nos vainqueurs.

Quoi qu'il en soit, le clocher de Choisey ne tombera pas sans qu'une voix Française et Comtoise ne se soit élevée pour sa défense. Je revendique pour moi cet honneur et s'il comporte quelques risques, je m'en déclare doublement satisfait.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

Charles VIEILLE . curé »

- Le frère de Charles Vielle, Lucien fut l'un des co-fondateurs de l'Association sportive de Choisey.
- Le clocher fut démonté en 1943 par le STO de St Claude sur ordre des Allemands. (service travail obligatoire).